

Paris, le 14 novembre 2023

Vivendi finalise la cession d'Editis à IMI

Vivendi annonce avoir finalisé aujourd'hui l'opération de cession d'Editis à International Media Invest (IMI), filiale du groupe CMI, fondé par Daniel Kretinsky.

Cette finalisation fait suite aux décisions de la Commission européenne d'accorder, d'une part, à IMI son autorisation de concentration pour le rachat d'Editis et d'autre part, d'agréer cette société comme acheteur approprié d'Editis.

Le montant total des sommes perçues par Vivendi s'élève à 653 millions d'euros, incluant le remboursement à Vivendi de la dette d'Editis à la réalisation de l'opération.

Vivendi a également obtenu de la Commission européenne l'agrément du Figaro en qualité d'acheteur approprié du fonds de commerce de Gala (détenu par Prisma Media). La réalisation de cette opération devrait avoir lieu d'ici à la fin du mois de novembre.

La finalisation de l'opération de rapprochement entre Vivendi et le groupe Lagardère devrait donc intervenir dans les prochaines semaines, et permettre à Vivendi de mettre pleinement en œuvre son ambitieux projet stratégique.

A propos de Vivendi

Depuis 2014, Vivendi construit un leader mondial dans les contenus, les médias et la communication. Le Groupe détient des actifs de premier plan et fortement complémentaires dans la télévision et le cinéma (Groupe Canal+), la communication (Havas), la presse magazine (Prisma Media), les jeux vidéo (Gameloft), le spectacle vivant et la billetterie (Vivendi Village). Le Groupe possède également une plateforme digitale mondiale de distribution de contenus (Dailymotion) et une filiale dédiée à la fourniture d'accès Internet à très haut débit en Afrique (GVA). Le rapprochement avec Lagardère, subordonné à la réalisation des engagements proposés par Vivendi à la Commission européenne, permettra au Groupe de devenir le troisième groupe mondial de l'édition grand public et d'éducation. Les différentes entités de Vivendi travaillent pleinement ensemble, évoluant au sein d'un groupe industriel intégré créant ainsi davantage de valeur. Engagé en matière environnementale, Vivendi s'est fixé pour objectif à enrayer le dérèglement climatique en adoptant une démarche alignée avec les Accords de Paris de 2015. Par ailleurs, il contribue à construire des sociétés plus ouvertes, inclusives et responsables en soutenant une création plurielle et inventive, en favorisant un accès plus large à la culture, à l'éducation et à ses métiers, et en renforçant la sensibilisation aux enjeux et opportunités du XXI^e siècle. www.vivendi.com

Avertissement Important

Déclarations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi, y compris en termes d'impact de certaines opérations ainsi que de paiement de dividendes, de distribution et de rachats d'actions. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et d'autres autorités réglementaires ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des

documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de tout autre raison.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.